

**MAIRIE DE
Goldbach-Altenbach**



République Française
Arrondissement de Thann-Guebwiller
Département du Haut-Rhin

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNI EN DATE DU 23 NOVEMBRE 2020**

Conseillers en fonction : 10
Conseillers présents : 10
Conseillers absents : 0
Nombre de procuration : 0

L'an deux mille vingt, le 23 novembre, le conseil municipal dûment convoqué le 17.11.2020, était réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. LERCH Jonathan maire.

Étaient présents : tous les membres.

Secrétaire de séance :

M. FREY Loïc, conseiller municipal, assisté de la secrétaire de mairie.

Aucun auditeur n'a assisté à la séance

1	APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 19 OCTOBRE 2020	
----------	--	--

Le procès-verbal de la séance du 19/10/2020, dont une copie intégrale a été adressée à tous les conseillers, a été publié par voie d'affichage. Il est approuvé par les membres présents à ladite séance.

2	BUDGET PRINCIPAL 2020 : DECISION MODIFICATIVE N° 1	
----------	---	--

Le conseil municipal a voté le budget primitif le 2 mars 2020 sur des bases prévisionnelles. À mesure de son exécution, il apparaît nécessaire de procéder à des ajustements. Afin de ne pas bloquer le paiement des factures, le maire peut utiliser les crédits affectés aux dépenses imprévues par décision, pour mandater sur des articles aux crédits insuffisamment budgétisés. Les crédits du compte 739211 « attribution de compensation étaient insuffisant » M. le Maire rappelle aux conseillers le fonctionnement de l'attribution de compensation (AC). Il convient de régulariser les virements de crédits prélevés des dépenses imprévues. Les virements n'affectent pas l'équilibre général du budget. Considérant la nécessité de procéder aux modifications telles que figurant dans le tableau, ci-après pour faire face aux opérations financières et comptable du budget, **après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 10 voix pour adopte** les décisions modificatives suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Compte	Intitulé	Montant
D-6068	Autres matières et fournitures	-16000
D-739211	Attribution de compensation	+31000
D-022	Dépenses imprévues	-15000

3	AUTORISATION DE MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT POUR L'EXERCICE 2021	
----------	---	--

Afin de pouvoir régler les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021, M. le Maire sollicite l'autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2020, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Considérant l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales, **après en avoir délibéré, le conseil municipal par 10 voix pour autorise** M. le Maire à faire application de l'article cité ci-dessus 2021, à hauteur de 12450 € (49800 *25%) et dans les conditions suivantes :

COMPTES BUDGÉTAIRES	MONTANTS
21311 Mairie	1000
21318 Autres bâtiments publics	1000
2188 Autres immobilisation	2000
2151 Voirie	7450
2158 matériel informatique	1000

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 10 voix pour accepte les propositions de M. le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

4	CESSION DES TERRES CADASTREES SECTION 4 PARCELLE 37 ET 39	
----------	--	--

Mme Joanie LUTZ, adjoint au maire, rappelle l'historique de ce dossier. Par délibération du 06.07.2009, la commune avait accepté la distraction du régime forestier d'une surface de 35.63 ares et la cession des terres au prix de 70 euros de l'are en faveur du projet immobilier de la Goldenmatt. M. Bruno Capeleto, représentant la SCI la Goldenmatt, propriétaire de la Goldenmatt depuis le 19.12.2015, a souhaité, par courrier du 7.09.2020, se porter acquéreur des deux parcelles. A la demande d'Enedis, gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité, la parcelle de terrain nécessaire à l'emprise au sol du transformateur doit rester communale. Le sentier a été dévié par un bénévole avec l'expertise et le balisage du club vosgien. Le prix du bois sur pied des parcelles évalué par les services de l'ONF et à la charge de M. Capeleto est estimé à 1118 €. M. le Maire présente l'historique de l'arpentage effectué dans le cadre de la division :

SITUATION ANCIENNE	SITUATION NOUVELLE	CONTENANCE ARES	PV
Section 4 parcelle 37	Section 4 parcelle 59	21.37	207
	Section 4 parcelle 60	0.29	
	Section 4 parcelle 61	0.37	

Considérant le procès-verbal d'arpentage réalisé par le cabinet ORTLIEB en date du 18/11/2020, **après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 9 voix pour et une abstention, M. LUDWIG Benjamin, décide** de céder à M. Bruno Capeleto, représentant la SCI, la Goldenmatt, 5, rue de la Potasse, 68850 Staffelfelden, la parcelle cadastrée section 4 n° 59 d'une contenance de 21.37 ares, la parcelle cadastrée section 4 parcelle 39 d'une contenance de 13.60 ares pour un montant de 70 euros HT de l'are, **décide** de vendre les bois évalués par les services de l'ONF pour un montant de 1118 €, **décide** de confier la rédaction de l'acte à Me Carole Kempkes, notaire à Saint-Amarin, **dit** que les frais de notaire; de servitudes éventuelles sont à la charge de l'acquéreur ainsi que l'intégralité des frais annexes, **dit** que les frais d'arpentage sont à la charge de la commune, **autorise** M. le Maire à signer tous les actes relatifs à la cession du terrains, aux servitudes éventuelles et à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans les contrats et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

5	MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DES GARDES CHAMPETRES INTERCOMMUNAUX	
---	--	--

M. Brice INHOFER, adjoint au maire, fait part à l'assemblée du courrier du Président du Syndicat Mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux rappelant que la Commune adhère à la Brigade Verte et que les statuts ont fait l'objet d'une modification le 30 septembre dernier lors de la tenue de la dernière réunion du Comité Syndical. Il a ainsi été proposé au Comité syndical, lors de cette séance, la modification des statuts actuels, qui ont été acceptées, qui portaient sur la modification de l'adresse du siège, article 4 : Siège du Syndicat, son siège est fixé dans l'immeuble, situé 92, rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 68360 SOULTZ. En application des dispositions des articles L5211-17 et 20 du CGCT, il appartient à chacune des Collectivités (Communes ou Groupements) adhérant au Syndicat Mixte de se prononcer dans un délai de 3 mois sur ces modifications statutaires, l'absence de réponse dans le délai imparti étant considérée comme avis favorable. M. Brice INHOFER, adjoint au maire, invite donc le conseil à délibérer sur cette modification statutaire et à prendre acte. **Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 10 voix pour, approuve** les modifications statutaires ci-dessus.

6	BATIMENTS COMMUNAUX : LOYERS EXERCICE 2021	
---	---	--

M. Benjamin LUDWIG, adjoint au maire rappelle qu'il appartient au conseil municipal de réviser les loyers des logements communaux en fonction de l'indice de référence des loyers de l'Insee. Considérant l'évolution de 0.46%, (3ème trimestre 2020 – 130.59) sur un an, par rapport à l'indice de référence du 3ème trimestre 2019 (129.99), **après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 10 voix pour, décide** de fixer les loyers, hors charges à compter du 1er janvier 2021 comme suit :

DESIGNATION	2020	2021
35 rue Principale au-dessus des archives	407	408
35 rue Principale entrée cour de l'atelier	321	322

Les modalités de répartition des frais de chauffage pour les deux appartements situés au 35 rue Principale sont fixées comme suit :

- Les relevés des compteurs et la facturation sont effectués par le service technique semestriellement au 30.06 et au 31.12 de l'exercice
- Méthode de calcul de conversion de l'unité énergétique donnée par le constructeur : 1 litre de fuel = 10 kWh selon les instructions du fournisseur de la chaudière
- Le prix du litre de fuel domestique pour le calcul des charges, correspond au prix du litre, stipulé sur la facture mandatée au 30.06. ou au 31.12.

7	SUBVENTION AU GROUPEMENT D' ACTIONS SOCIALES « GAS » EXERCICE 2021	
---	---	--

M. le Maire rappelle aux conseillers municipaux, le rôle du Groupement d'action sociale du personnel des collectivités affiliées au Centre de gestion du Haut-Rhin. Le Groupement d'Action Sociale (GAS) est une association créée en 1965 qui a pour objet de promouvoir l'action sociale en faveur des agents des collectivités locales et d'accorder des aides pour les frais de séjour d'enfants, d'assurer une attention à l'occasion de certains événements familiaux. Le GAS propose ainsi plusieurs prestations à vocation sociale : anniversaire de service, subvention vacances familiales, prime layette, mariage, pacs, prestations obsèques. Une cotisation annuelle individuelle est versée chaque année par les adhérents (35 euros par agent) et une subvention est demandée à la commune. **Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 10 voix pour, décide** d'accorder une subvention de 90 euros par agent adhérant au Groupement d'action sociale, GAS, **autorise** M. le Maire à signer tous documents et actes y afférents et lui donne tous pouvoirs à cet effet.

8	RESULTATS DE LA CONSULTATION COMMUNALE	
----------	---	--

M. Brice INHOFER, adjoint au maire, rappelle que la consultation citoyenne a été conduite en juillet 2020 par la nouvelle équipe municipale et auto-administrée. C'est une démarche inédite dans la commune. Il présente les résultats de cette enquête inédite. Les résultats ont été dépouillés et traités en interne sur la base des 63 questionnaires exploitables. A l'origine de cette consultation, il y a le souhait de mieux connaître la vie quotidienne des Goldbachois et Altenbachois. Les habitants étaient invités à s'exprimer sur différents thèmes abordés par la nouvelle équipe municipale. La consultation a été distribuée dans chaque boîte aux lettres du village, accompagnée du bulletin communal de juillet 2020 et une version en ligne été également disponible. Au-delà d'une photographie du temps présent, il s'agit aussi de se questionner sur le village de demain. Services et équipements, sécurité, environnement et cadre de vie, tous les sujets essentiels ont été abordés pour recueillir les aspirations du moment. Si les circonstances l'exigent, une nouvelle consultation pourra être organisée. Ces résultats sont destinés à aider les décideurs à prendre leurs décisions pour l'aménagement de notre commune. Ils viendront alimenter la réflexion des élus au fil des projets. L'attachement au papier est fort, seulement 15 personnes ont répondu sur la version en ligne.

**Taux de retour : 65 personnes ont répondu au questionnaire,
dont 65 % ont entre 36 ans et 75 ans.**

Réponses :

Pour vos déplacements dans le village, vous utilisez
Les habitants se déplacent essentiellement dans le village à pied pour 73.85 %

Trouvez-vous que l'espace public laisse suffisamment de place à votre mode de déplacement ?
➤ **Oui** pour 63.08 %

Propositions d'actions : matérialiser une zone piétonne sur la RD dans la traversée du village.
Les actions destinées à la jeunesse sont-elles satisfaisantes dans le village ?
➤ **Non** pour 59.92 %

Propositions d'actions : ateliers culturels et sportifs, création d'un centre aéré, parcours sportifs, aire de jeux, jardins partagés, sorties nature et sensibilisation à l'environnement, salle de jeux, ludothèque, soirées contes pour enfants, spectacles, activités les mercredis et congés scolaires en partenariat avec Willer-sur-Thur et la Communauté de communes de la vallée de Saint-Amarin.

Trouvez-vous important qu'il y a une aire de jeux au village ?
➤ **Oui** pour 67.69 %

Tranche d'âge à privilégier :
➤ **Les adolescents pour 53.85 %**

La commune est correctement pourvue en lieu de rencontre et de vie locale ?
➤ **Non** pour 72.31 %, pour 55 % il manque un bar-épicerie, pour 30 % une ressourcerie, bibliothèque, ludothèque

L'interdiction d'utiliser un engin à moteur thermique (tronçonneuse, débroussailleuse, tondeuses...) le dimanche est justifié ?
➤ **Oui** pour 83.08 %, pour 81.54 % il ne faut pas l'assouplir.

La circulation sur la Départementale qui traverse le village et ses espaces naturels est satisfaisante depuis le déconfinement ?
➤ **Non** pour 80.00 %

Propositions d'actions :

Limitation de la vitesse à 30 km jusqu'aux sorties du village. Sensibilisation des motards par des radars pédagogiques. Mise en place de panneaux supplémentaires et plus visibles, de priorité à droite dans tout le village, de ralentisseurs, de feux tricolores, de cheminements piétons au sol sur la RD, de passages piétons au niveau de la chapelle, de la mairie, de l'arrêt de bus, contrôle des échappements des moto et voitures de course. Augmenter les contrôles par la gendarmerie (vitesse, échappements)

Un corps de pompier capable de venir en secours aux personnes en difficultés à une place importante dans un village. il est important que Goldbach-Altenbach en soit pourvu ?
➤ **Oui** pour 84.62 %

Un conseil consultatif des Anciens serait intéressant pour le village.
➤ **Oui** pour 69.23 %

Un conseil consultatif des Jeunes serait intéressant pour le village.

- **Oui** pour 78.46 %

L'organisation d'un bûcher sur la commune serait une bonne idée.

- **Oui** pour 63.08 %

Pour des raisons à la fois économique et écologique, il serait intéressant de couper les éclairages publics après une certaine heure.

- **Oui** pour 72.31 %

Inviter les habitants dans certaines commissions communales serait une bonne idée.

- **Oui** pour 80 %, 53.85 % souhaiterait y participer

Propositions d'actions : environnement, secours à personne, vie communale, circulation sur les crêtes, enfance jeunesse.

Pour lesquels de ces thématiques auriez-vous envie de vous investir dans la commune :
Épicerie bar, événements culturels, actions jeunesse, conseil consultatif, bûcher, pompiers.

Laissez-nous un commentaire, une idée, un sujet qui ne serait pas abordé plus haut...

- ✓ Accueil des nouveaux habitants, bibliothèque auto-gérée, crémation des sapins en janvier, fête des voisins, marché aux puces dans le village, marchés hebdomadaire, concours de pétanque.
- ✓ Action pour détruire les plantes invasives, valoriser les déchets végétaux du village
- ✓ Village fleuri, réduire la tonte dans le village.
- ✓ Sécurité incendie lotissement, démonstration du DAE
- ✓ Développer le co-voiturage, piste cyclable, circuit pédestre et vtt autour du village
- ✓ Journée citoyenne, ferme pédagogique, arrêt des fontaines
- ✓ Aide aux personnes pour les démarches administratives

Au travers de ces résultats, les usagers veulent s'investir dans la vie du village. L'entraide et la solidarité ainsi que l'animation du village semblent être de bons moteurs d'initiatives.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 10 voix pour, prend acte des axes d'interventions stratégiques afin de répondre aux enjeux locaux :

- Transition écologique : gestion durable des espaces verts, prairies fleuries, économie d'énergie.
- Renforcer la gouvernance associative, développer la participation des habitants, la démarche citoyenne, les actions en faveur de la jeunesse.
- Mettre à disposition un équipement culturel et sportif. (Bibliothèque, aire de jeux)
- Apporter un soutien aux associations en mettant à leur disposition les salles communales et des moyens logistiques. (Dorfhüss)
- Développer avec les services compétents des actions en matière de sécurisation de la route et de l'aide aux démarches administratives.
- Faire évoluer la participation des habitants aux projets d'intérêt général. (commission communale)
- Développer les partenariats avec les communes avoisinantes et la communauté de communes de la vallée de Saint-Amarin.

9	PRAIRIES FLEURIES	
----------	--------------------------	--

M. Brice INHOFER, adjoint au maire, rappelle que le constat des scientifiques est sans appel, les populations d'insectes ont chuté de 80% en Europe ces trente dernières années, près de la moitié des populations d'oiseaux. Les raisons sont multiples mais chaque acteur, dont la commune, peut agir pour favoriser un retour à la normal. Les pratiques de tontes trop régulières et agressives participent à l'appauvrissement des ressources en nourriture et en refuges pour un grand nombre d'espèces. Pour cette raison, je vous propose ce soir d'acter notre volonté d'agir à notre niveau en modifiant la gestion des espaces verts de la commune. En installant dès le printemps 2021, des zones de prairies fleuries et de non gestion sur cinq zones du village : sur la partie enherbée à l'entrée du village, dans l'ancienne cours de l'école, sur le site dit de la Vierge, place des Tilleuls et au Col Amic. Il s'agit de créer un andain qui sera semé d'un mélange de graines pour prairies fleuries. Une attention particulière sera apportée à choisir un mélange ne contenant que des espèces endémiques pour éviter l'arrivée d'espèces potentiellement invasives et non désirées. La conception se fera en collaboration avec les services techniques de la commune. **Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 10 voix pour, opte**

pour la transformation des massifs répertoriés en prairies fleuries dès 2021 et favoriser ainsi la biodiversité et le plaisir des yeux.

10	TARIFS DES SERVICES MUNICIPAUX ET LOCATIONS DE SALLES	

M. le Maire rappelle aux conseillers les tarifs des services et locations en vigueur.

Photocopies	Tarif noir et blanc / €	Tarif couleur / €
A	0.30	2
A3	0.60	4

LOCATION SALLE COMMUNALE – DORFHÜSS - ASSOCIATIONS				
	Grande salle / €		Petite salle / €	
	Jour semaine	Week-end	Jour semaine	Week-end
Goldbach-Altenbach	40	75	20	37
Extérieures	75	160	37	80
<p>Les tarifs s'additionnent pour une location simultanée des deux salles. Priorité est donnée aux demandes de locations payantes sur les demandes associatives non payantes. Si un jour férié tombe en semaine, le tarif « weekend » sera appliqué.</p> <p>Location gratuite une fois par an par association locale. Les tarifs sont applicables à compter du 01.01.2020 c'est-à-dire le(s) jour(s) d'utilisation de la salle même si la réservation a eu lieu l'année précédente.</p>				

LOCATION SALLE COMMUNALE – DORFHÜSS- PARTICULIERS				
	Grande salle / €		Petite salle / €	
	Jour semaine	Week-end	Jour semaine	Week-end
Goldbachois	75	140	37	70
Extérieurs	75	160	37	80
<p>Les tarifs s'additionnent pour une location simultanée des deux salles. Si un jour férié tombe en semaine, le tarif « weekend » sera appliqué.</p>				
Enterrements administrés de la commune	gratuit			
Enterrement personne extérieure	50			
<p>Les tarifs s'additionnent pour une location simultanée des deux salles. Priorité est donnée aux demandes de locations payantes sur les demandes associatives non payantes. Si un jour férié tombe en semaine, le tarif « weekend » sera appliqué.</p> <p>Location gratuite une fois par an par association locale. Les tarifs sont applicables à compter du 01.01.2021 c'est-à-dire le(s) jour(s) d'utilisation de la salle même si la réservation a eu lieu l'année précédente.</p>				

Tarifs concession cimetière communal / €	Durée		Par dispersion
	15 ans	30 ans	
Tombe simple 0.90 X 1.80	75	150	
Tombe double 2.00 X 1.80	150	300	
Columbarium 1 case de 2 urnes	200	400	
Jardin du souvenir - cendre			20

Bois de chauffage et fonds de coupes	Tarifs / €
Carte de bois avec fonds de coupe	20
Le stère	45
Le stère (si achat simultané de 12 stères et plus)	43
Le stère bois de service	45

Considérant que le conseil municipal est compétent pour fixer les tarifs des services communaux, **après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 10 voix pour, acceptent** les tarifs de services, de locations des salles, des concessions dans le cimetière communal, à compter du 01/01/2021 comme présentés ci-dessus, **maintient** les tarifs du bois de chauffage et des fonds de coupes jusqu'à épuisement des stocks, les tarifs seront réajustés en 2021.

11	DIVERS ET INFORMATIONS	
-----------	-------------------------------	--

Entretien avec M. le Sous-Préfet

M. Brice Inhofer, adjoint au maire, relate aux conseiller l'entretien avec M. le Sous-Préfet, vendredi 20 novembre 2020. M. le Maire et ses trois adjoints, se sont rendus à la Sous-Préfecture de Thann pour une première prise de contact avec les services de l'État. Plusieurs thèmes importants ont été abordés. Le sujet à l'origine de la rencontre a été le périmètre de protection du captage des eaux de la Ville de Thann. Les contraintes et les désagréments liés sont nombreux pour le village et handicapent les perspectives de développement. La nécessité de réunir tous les acteurs liés au dossier (État, l'agence régional de santé du Grand-Est, la ville de Thann, la communauté de communes de la vallée de Saint-Amarin, la communauté de communes de Thann Cernay DDT...) semble indispensable et M. le Sous-Préfet propose de l'impulser. Le projet de création de la réserve communale de sécurité civile a également été évoqué. M. Chippoli, Sous-Préfet, a félicité l'équipe pour cette initiative et nous a assurés de son soutien dans sa mise en place (recherche de subvention, suivi administratif.) Le dernier sujet évoqué et non des moindre, a été les nuisances liées à la route départementale traversant le village. Nous avons mis l'accent sur le problème des rallyes nocturnes qui perdurent même l'hiver et représentent un réel danger pour tous les usagers de la route. M. Chippoli nous a assurés de faire remonter les informations à la compagnie de gendarmerie. Il nous a incités à prévenir le peloton de Thann à chaque fois que ce genre de pratique serait constaté. Chaque habitant peut intervenir dans ce cadre-là en composant le 17.

Troc 'thèque

Comme nous l'avons vu, lors de la consultation communale, un certain nombre d'habitants du village ont pointé le manque d'offre culturelle et de lieu d'échange dans le village. Une bibliothèque/troc 'thèque autogérée dans le village est un moyen simple et original qui favorisera les échanges. L'idée est que chaque habitant y dépose un livre ou un objet obsolète qui pourrait trouver une nouvelle utilité chez un autre habitant. Ainsi, il peut aussi se servir, sans contrepartie. De nombreux villages de la vallée en sont déjà pourvus. M. Brice INHOFER, adjoint au maire, propose donc de créer une commission, ouverte aux habitants intéressés, afin d'y travailler et de trouver un lieu pour l'installer. Un appel est lancé aux volontaires. Plusieurs annexes de la mairie pourraient convenir pour l'accueillir.

Eco-ballade La communauté de commune de la vallée de Saint-Amarin nous a sollicités par le biais de l'Office du Tourisme, pour la conception et l'installation d'une éco ballade autour du village. Nous avons déjà apporté avec le concours d'habitants, plusieurs documents afin d'alimenter le contenu du panneau d'accueil. Nous avons apporté des modifications au parcours suggéré. Un sentier a par ailleurs été

ouvert bénévolement par un habitant du village. La commission mise en place pour y travailler, rencontrera jeudi 26 novembre l'Office du Tourisme et le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement des Hautes-Vosges (CPIE), parties prenantes du projet, afin de prendre connaissance de l'avancée des travaux. Nous soumettrons aux conseillers l'approbation des résultats. L'installation est prévue au printemps 2021.

Travaux en cours

M. Benjamin LUDWIG, fait état de l'avancement des dossiers en cours et des travaux effectués en régie communal : passage de l'expert de l'assurance au Gerstacker, mise en place des sapins de Noël sur la voirie et à l'église, entretien du chemin du Breffy, banc fabriqué par M. Hugo HEIMBURGER pour la commune, pose des bacs à sel dans le village, nettoyage de la place des bennes de tri sélectif rue d'Altenbach.

**Aucun autre point n'étant soulevé,
M. le Maire clôture la séance à 21h20**

M. le Maire

Le secrétaire de séance

Jonathan LERCH

FREY Loïc